

DOSSIER DE BOURSE D'ETUDES (page 2)

► **LISTE DES DIPLOMES OBTENUS ET/OU ETUDES EN COURS** _____

Année	Diplôme (ou année d'études)	Nom et lieu de l'université / école	Domaine d'études / spécialisation
200.....
200.....
200.....
200.....

► **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (emplois ou stages)** _____

Dates	Fonction	Organisme employeur	Secteur d'activité
.....
.....
.....

Avez-vous déjà été titulaire d'une bourse du Gouvernement français, d'un autre pays ou d'un organisme privé ou international ?
Préciser dates et durée

► **PROGRAMME PROPOSE PAR L'ETUDIANT (à compléter par l'étudiant)** _____

Spécialité de formation Année universitaire /
Inscription recherchée (*niveau d'étude*)

→ A partir du niveau maîtrise, joindre au dossier un projet d'études détaillé (*environ 3 pages*)

Publications Oui (*joindre la liste*) Non

→ Pour les étudiants de 3^{ème} cycle : qui dirige votre travail dans votre pays .

Nom Fonction

Adresse professionnelle

☎ Fax @

→ Avez-vous pris des contacts avec un établissement d'accueil ou avec un professeur Oui Non

(*Dans l'affirmative, joindre au dossier une copie de la correspondance échangée*)

Etablissement

☎ Fax @

→ A défaut, indiquez vos préférences pour trois villes universitaires françaises dont au moins deux hors de la région parisienne.
Précisez les raisons de votre choix.

1/

2/

3/

DOSSIER DE BOURSE D'ETUDES (page 3 et fin)

► INFORMATIONS IMPORTANTES

- 1/ L'intéressé ne devra pas quitter son pays avant d'être en possession de sa lettre de présentation et des originaux des diplômes.
- 2/ Les facilités accordées au boursier par le Gouvernement français, notamment en matière de prise en charge financière, de visa, de carte de séjour, ne s'étendront pas aux membres de la famille qui pourraient le rejoindre.
- 3/ Dès son arrivée en France, l'étudiant doit de présenter à l'organisme gestionnaire chargé de le prendre en charge.
- 4/ Le boursier se verra proposer un logement à son arrivée, en totalité ou partiellement à sa charge. La réservation d'une chambre universitaire n'est pas systématique, surtout en région parisienne, en raison du nombre élevé de demandes.
- 5/ La qualité de boursier est liée à la présence en France, sauf dérogation explicite accordée par le l'Ambassade.
- 6/ La couverture sociale : elle couvre exclusivement pendant la durée de la bourse les risques de maladie, d'accident et de responsabilité civile des boursiers, à l'exclusion notamment des affections contractées antérieurement à l'arrivée de l'étudiant en France.
- 7/ L'affectation définitive est subordonnée à l'accord des établissements et/ou des possibilités d'accueil, ainsi qu'à la date de présentation du dossier qui doit parvenir le plus tôt possible à l'organisme de gestion.
- 8/ L'étudiant est tenu de respecter la durée de formation, ainsi que les règles d'assiduité de l'établissement d'accueil. L'intéressé ne peut interrompre sa formation en cours, sauf dérogation expresse notifiée par l'organisme de gestion.
- 9/ L'étudiant est informé que la présente bourse est attribuée pour une durée déterminée. Sa prolongation n'est pas de droit et doit faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de l'Ambassade qui, si elle l'accepte, lui demandera d'établir un nouveau dossier de demande de bourse.

► DECLARATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je, soussigné (e)

Candidat (e) à une bourse d'études en France, déclare avoir pris connaissance des informations mentionnées ci-dessus. Je m'engage, si la bourse m'est attribuée, à suivre la formation prévue en France dans la totalité de sa durée et à me conformer à toutes les conditions réglementaires relatives aux bourses du Gouvernement français, précisées notamment dans les documents qui m'ont été remis avant mon départ ou à mon arrivée en France.

Fait à, le

Signature de l'étudiant.....